

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LUNDI 17 DECEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-228**

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf  
Présents : 43 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 20 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 14 Saint-Flour, après convocation légale en date du 11  
Votants : 57 décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline  
CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUNGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVUCH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTHONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE  
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER  
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Olivia GUEROUULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUNGET  
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETTIMBERT  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 DEC 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 DEC 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

N°d'acte de réception en préfecture  
015-200066660-20251217-DELIB2025-228-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : BOITE A OUTILS POUR LES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL – PETIT PATRIMOINE – ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'USSEL**

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2022-191 en date du 4 juillet 2022 attribuant un fonds de concours pour la restauration, la conservation et la valorisation du petit patrimoine non protégé au titre des Monuments historiques à hauteur de 50% d'un montant maximum de dépenses de 40 000 € H.T. (ou 40 000 € maximum de reste à charge en cas de cofinancements obtenus par la commune) dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80% ;

**Vu** la délibération de la commune d'Ussel en date du 12 mai 2025 engageant un programme de travaux de restauration de la fontaine de Luc, du travail à ferrer et de la bascule du bourg d'Ussel d'un montant de 13 744.95 € H.T. et sollicitant Saint-Flour Communauté pour un fonds de concours à hauteur de 6 872.48 € ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 10 décembre 2025 ;

**Précisant** que les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

→ **DECIDE DE SOUTENIR la rénovation des éléments du petit patrimoine de la commune d'USSEL ;**

→ **DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours prévisionnel de 6 872.48 € à la commune d'Ussel pour la restauration de la fontaine de Luc, du travail à ferrer et de la bascule du bourg d'Ussel, dont les travaux sont estimés à 13 744.95 € H.T. €, correspondant à 50% du montant H.T. des dépenses, ou du reste à charge en cas de cofinancements, avec un plafond de 20 000 €.**

POUR : 57 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,  
Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

